

Guide

« Grands rassemblements sportifs et culturels :
Mettre en place un dispositif adapté de
prévention et de réduction des risques »



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
DES AFFAIRES
SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

DIGES
DÉLÉGUÉ
INTERMINISTÉRIEL
AUX GRANDS
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Premier ministre

Mission
interministérielle
de lutte contre
les drogues et les
conduites addictives

GUIDE METHODOLOGIQUE

GRANDS RASSEMBLEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS _

sous la conduite de

Nicolas DESFORGES

Délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES)
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Jean Benoit DUJOL,

Délégué interministériel à la Jeunesse, (DJEPVA)
Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Danièle JOURDAIN - MENNINGER

Présidente de la Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ont participé à la réalisation de ce document

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA) :

- Eric BERGEAULT, référent national des rassemblements festifs organisés par les jeunes, auprès du délégué interministériel à la Jeunesse - DJEPVA (coordination du guide)
- Isabelle DEFRANCE, responsable du bureau des actions territoriales et interministérielles (DJEPVA)
- Docteur Dominique MEFFRE, chargée de la promotion de la santé des jeunes (DJEPVA)

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA):

- Vincent ROUAULT, chargé de mission territorial

**En coordination avec le groupe « Santé Prévention » Euro 2016 de la DIGES
selon leurs compétences respectives ou pour relecture, avec :**

Délégation interministérielle aux grands événements sportifs DIGES :

- Mme Séverine-Fleur JAY, pôle «affaires générales et institutionnelles», DIGES
- Mme Isabelle JONC, pôle «accompagnement et développement», DIGES
- Colonel Maxence JOUANNET, conseiller Sapeurs-Pompiers et Sécurité Civile, Ministère de l'Intérieur DGSCGC/SDPGC

Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales , SGMCAS :

- Mme Marie-Hélène CUBAYNES, chargée de mission EURO 2016, SGMAS

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes , Direction générale de la Santé :

- Mme Odile KREMP, chargée de mission santé des jeunes, DGS
- M. Pierick BERGERAN, département urgences sanitaires - DGS

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Direction des sports :

- M. Jean DHEROT, bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage

Ministère de l'Intérieur - Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR)

- M. Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, chef du bureau des politiques et de l'animation locales
- M. Philippe AUDIGUIER, adjoint au chef du bureau des politiques et de l'animation locales, DSCR

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

- Mme Fabienne LEMONNIER, chargée d'expertise en promotion de la santé, INPES

Préfecture du Cher, bureau de la communication interministérielle

- Julien MARTY, chef de bureau de la communication interministérielle

SOMMAIRE

Introduction / nature du document	page 4
1. Ingénierie	page 5
2. Description de la démarche	page 6
2.1. En amont de l'évènement	page 6
2.2. Préparation technique	page 7
2.3. Pendant l'évènement	page 9
2.4. Après l'évènement	page 11
3. Focus sur deux modalités d'action	page 12
3.1. Mettre en place un espace de prévention fixe	page 12
3.2. Bâtir des équipes de prévention itinérantes	page 15
4. Contacts et documents de référence	page 19
4.1. Sites internet	page 19
4.2. Documents ou guides	page 19
4.3. Proposition d'éléments de communication à décliner selon votre territoire	page 22

Introduction : origine du document

Ce guide recense :

- ◆ des exemples d'actions expérimentées dans différents rassemblements en France et notamment sur la base de l'expérience du Printemps de Bourges
- ◆ des éléments méthodologiques, qui peuvent être adaptés au contexte local, en cas de grand rassemblement organisé par des professionnels du monde sportif ou culturel

IMPORTANT : pour des évènements organisés par des jeunes (non professionnels), il existe des documents spécifiques dont une fiche Réflexe interministérielle à demander par mel à : eric.bergeault@cher.gouv.fr

Ce guide a été réalisé dans le cadre du groupe de travail « Santé Prévention– Euro 2016 » de la DIGES, en reprenant :

- ◆ les travaux du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sur les pratiques festives (mission rattachée à la DJEPVA et au délégué interministériel à la Jeunesse sur les grands rassemblements festifs de jeunes en France)
- ◆ des éléments de la fiche Réflexe nationale réalisée par le Ministère en charge de la Jeunesse et le Ministère de l'Intérieur
- ◆ des réunions préparatoires avec la MILDECA, mission interministérielle de la lutte contre la drogue et les conduites addictives.
- ◆ des conclusions de travaux associatifs portés par les acteurs de prévention, de réduction des risques, d'auto-support ou de santé communautaire
- ◆ la méthodologie, initiée, depuis plus de 15 ans, par les services de l'Etat et le Printemps de Bourges, avec l'aide de la collectivité et des partenaires de prévention et de réduction des risques, des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

La démarche vise à :

- ◆ intégrer les actions de prévention primaire au sein de l'organisation des rassemblements culturels et sportifs
- ◆ réduire les risques dans la diversité des thématiques : santé, sécurité publique, comportements en milieu festif

1.INGÉNIERIE

Bâtir un dispositif de prévention et de réduction des risques, lors d'un grand rassemblement, doit correspondre à une démarche portée par l'ensemble des acteurs concernés et notamment :

1. l'organisateur (qu'il soit un acteur privé ou public)
2. les services et autres opérateurs de l'Etat : services déconcentrés coordonnés par la préfecture, ARS ...
3. la collectivité locale qui accueille le grand rassemblement (qui peut parfois être aussi l'organisateur)
4. les acteurs de prévention, de réduction des risques et de secours aux personnes

- ◆ Afin de bâtir un dispositif de prévention et de réduction des risques, vous pouvez :
 - soit créer un comité de pilotage spécifique
 - soit intégrer le sujet aux réunions et comités de pilotage d'ores et déjà prévus pour préparer le rassemblement. Néanmoins, il est tout de même recommandé de disposer d'un sous groupe « Prévention – Réduction des risques RDR »
- ◆ Lors de la réunion de lancement de la démarche, avec l'ensemble des acteurs (sous l'égide du directeur de cabinet / chef de projet MILDECA), il conviendra de déterminer des axes de travail et un calendrier.
- ◆ Un coordonnateur Etat « Prévention / réduction des risques », pour le rassemblement pourra être désigné par le préfet (par exemple, le coordonnateur MILDECA) en concertation avec l'ARS.
- ◆ Une réunion du groupe de travail « Prévention » peut être organisée mensuellement ou tous les 15 jours, avant le grand rassemblement sportif ou culturel. Le suivi de la démarche est assuré par le comité de pilotage au sein duquel siègent les organisateurs, les services de l'Etat et les collectivités concernées.
- ◆ Une réunion finale de restitution du comité de pilotage avec l'ensemble des membres des différents groupes de travail permettra d'effectuer un retour d'expérience partagé.

2. DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

2.1 En amont de l'évènement

- ◆ Réunir le groupe auquel est confiée la préparation du dispositif de prévention et réaliser un annuaire des interlocuteurs.

Inviter les structures suivantes :

1. les organisateurs qu'ils soient associatifs, privés ou issus de collectivités locales
2. les collectivités locales concernées (élus, services compétents pour la jeunesse, le sport, la culture, la santé, la médiation, la tranquillité publique, la sécurité routière, la voirie, la propreté et la gestion des déchets..),
3. les services de l'Etat dont :
 - cabinet du préfet (chef de projet et coordonateur MILDECA),
 - DDCS(PP), DRDJSCS, au titre des politiques sportives et de jeunesse
 - si le public est très majoritairement jeune, le médiateur départemental pour les rassemblements festifs organisés par les jeunes (en DDCS/DDCSPP ou en préfecture)
 - Sécurité routière (Préfecture, DDT-DDTM)
 - Police (DDSP), Gendarmerie (GGD), Douanes
 - Agences régionales de la Santé (ARS)
4. le SDIS, le SAMU, les secouristes...
5. des représentants des associations de prévention et de réduction des risques (CSAPA, clubs de prévention, CAARUD, IREPS ou CODES, croix rouge française etc...),
6. un représentant des équipes de médiation (par exemple clubs de prévention spécialisée ou autre association).

- ◆ Objectifs de la première réunion :

1. **Analyser le projet de grand rassemblement sportif ou culturel et le présenter aux acteurs de prévention :**
 - La durée, la programmation du rassemblement
 - Les lieux utilisés : salles de spectacle, stades, places de centre ville, lieux de rassemblements du public ou de supporters (fans zones, fans embassy = zones d'accueil de fans étrangers)...
 - La fréquentation attendue
 - Les animations prévues (par les organisateurs, les prestataires, la collectivité, les sponsors ou les opérateurs marchands, bars, ...)
2. **Etudier la mise en œuvre et la cohérence du programme d'intervention** (hygiène et sécurité, prévention, emplacement des différents intervenants, accès, au regard de la fréquentation attendue).
3. **Déterminer les missions et niveaux de responsabilité** de chacun
4. **Analyser les pratiques festives existantes liées au territoire :**
 1. quels sont les lieux de fête utilisés généralement sur le site (urbain ou rural par exemple places, jardins publics, rues de centre ville...)?
 2. quelles sont les activités festives généralement constatées (regroupements, concerts spontanés, ...)?

2.2 Préparation technique

1. **Concertation et échange d'informations** de l'ensemble des membres du groupe de travail : coordonner les actions et articuler les dispositifs.
2. **Chaque administration et partenaire prévoit les moyens humains et techniques** nécessaires et les communique au directeur de cabinet du Préfet qui assure sa diffusion et notamment à l'ARS.
3. **Déplacement sur site :**
 - **identification des dangers potentiels :**
 - en milieu urbain généralement les mobiliers et statues pouvant être escaladés mais aussi les ponts, la présence de fleuves ou rivières...
 - en milieu rural : la topographie, la configuration du lieu, les voies d'accès sont autant de sujets qui peuvent avoir des incidences fortes sur les questions de santé et de secours aux personnes.
 - la gestion des débris en verre, qui peuvent représenter plusieurs dangers (coupure, utilisé comme projectile...), doit être anticipée. Pour éviter cela, demander aux organisateurs et aux commerçants de privilégier la vente en canette métal, l'utilisation de gobelets, prévoir des poubelles de tri sélectif aux alentours du site
 - **élaboration d'un plan détaillé** pour le dispositif segmentant l'espace en positionnant les différentes activités et actions prévues lors du rassemblement, ainsi que les lieux stratégiques et repérables (transports en commun, parkings, rues commerçantes etc...).
 - vérifier les conditions d'accès au site pour les véhicules de secours
 - si **besoin, poser sur site, des repères** pour le public correspondant au plan (exemple « vous êtes en secteur A2 »).
 - **vérifier les conditions d'accès au site** pour les véhicules de secours.
 - **Organiser les secours** : élaborer un plan prévisionnel (installation de postes de secours, d'un véhicule PC si besoin, SAMU/ SMUR etc...). ***Pour l'Euro, se référer à l'instruction n° DGS/DUS/CORRUSS/2015/229 du 6 novembre 2015 relative à la préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat d'Europe de football dénommé "Euro 2016"***
4. **Assurer l'entrée sur site, en tant que de besoin par accréditation des équipes de prévention et de médiation** (en les identifiant par un badge par exemple « Médiation – accueil du public » ou à l'aide d'autres moyens, à leur convenance : sacs à dos, parkas...). La liste des intervenants est réalisée dans le cadre de la coordination des services de l'Etat, en lien avec l'ARS, et proposée aux organisateurs).

Important : La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé a inscrit, en son article 41, l'intervention des associations de réduction des risques afin de sécuriser l'action des structures qui interviennent dans ce champ.

5. Prévoir, si possible, deux modalités d'action qui semblent essentielles et complémentaires (cf. pages Focus en fin de guide) :

- **un espace fixe** (prévention primaire) - voir page 13
- **des EPI** (équipes de prévention itinérantes) - voir page 16

Le travail de préparation est confié au sous groupe Prévention / réduction des risques
Le groupe doit aussi, en amont, commander ou réunir les documents et outils de prévention qui seront distribués au public (plaquettes, flyers, affiches, préservatifs, éthylotests, bouchons d'oreille, couvertures de survie matériel de réduction des risques..) – voir pages Focus en fin de guide).

6. Informer les forces de l'ordre de la présence d'équipes de prévention,

- **important :** le message doit être communiqué aussi aux compagnies de CRS ou de brigades équestres qui seront sur le terrain. Les acteurs de prévention sont parfois au milieu de la foule pour la réguler et doivent pouvoir présenter un badge ou un signe distinctif

7. Former les acteurs (sur les savoirs faire, les savoirs être, la connaissance du territoire, les problématiques socio-sanitaires et l'organisation administrative).

8. Réunir les opérateurs marchands sur l'accès à l'alcool :

- les bars, cafés, supermarchés et supérettes de nuit aux alentours du rassemblement sportif et culturel (en centre ville ou milieu rural)
- les vendeurs de boissons dans les enceintes officielles : les organisateurs doivent sensibiliser les équipes de vente (souvent de jeunes vendeurs) au respect de la loi et notamment à l'interdiction de vente aux mineurs (voir Focus 1 page 13)
- il est nécessaire d'évoquer, avec les organisateurs le dispositif Etat et leur responsabilité, leur implication nécessaire au bon déroulement de la fête + respect de la loi.
- des exemples de bonnes pratiques dans certains grands rassemblements sont les suivantes : signature d'une charte entre les opérateurs et l'Etat (des modèles existent), organisation de formation/sensibilisation des barmans et vendeurs, réunion des agents de caisse en supermarché sur l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, visite par la police municipale de toutes les épiceries de nuit...

9. Prévoir des actions de communication Etat pour informer et sensibiliser le public :

- **Réaliser une conférence de presse, en amont du rassemblement sportif ou culturel, pour valoriser** le dispositif dans l'ensemble de ses composantes (des propositions d'éléments de communication, à adapter à votre territoire, vous sont proposés page 22 sur la base de l'expérience de la Préfecture du Cher et des services de l'Etat lors du Printemps de Bourges).

Réaliser, pour le public, des affiches ou outils de communication avec des messages qui :

- ***valorisent la solidarité entre les participants et entre pairs** (par exemple : « on part ensemble, on rentre ensemble »),
- ***intègrent la notion et le respect de la fête (exemple : « Partageons la fête », ou « partageons la passion du sport »)**
- *informent clairement sur les risques associés,
- *font référence au cadre législatif sur l'interdiction des substances illicites ou la prévention de l'usage nocif d'alcool.

Si besoin des messages bilingues peuvent être diffusés autour de la bonne gestion de la fête :

EXEMPLES DE MESSAGES

Partage la fête / Share the fiesta

Seul ou en groupe, partage la fête et reviens entier !

On part ensemble = on rentre ensemble !

Alone or with a group, enjoy and be back safe !

We go together, we leave together !

2.3 Pendant l'évènement

- ◆ **Installation, en fonction de l'envergure du rassemblement, d'un poste de commandement interservices** : directions de la collectivité, préfecture ou sous-préfecture, police nationale, ou groupement de gendarmerie, sécurité civile, SDIS, SAMU/SMUR coordonnateur prévention, partenaires associatifs.
S'il est activé, il convient de préserver le lien et le rôle du Centre opérationnel départemental (COD) en préfecture.
- ◆ **Faire le lien entre les différentes équipes et acteurs impliqués :**
 - * **Organiser chaque matin du rassemblement sportif ou culturel, une réunion « Ordre public / prévention »** avec directeur de cabinet, forces de l'ordre, organisateur, référent prévention, collectivités locales.
Objet de la réunion : dernier point de situation, dernières informations sur la journée à venir et débriefing de la veille. S'il s'agit d'un grand festival, les régisseurs de salle sont utilement invités pour faire une synthèse du comportement du public.
 - * **Sur le terrain, veiller à la coordination** entre espaces de prévention et postes de secours (talkie-walkie, téléphones...).
 - * **Maintien des voies d'accès** dégagées pour les véhicules de secours.
- ◆ **Etre attentif aux différentes substances illicites peu ou méconnues.**
 - * Sur les PMA (postes médicaux avancés) ou sur les postes de secours :
si des consommations de drogue et notamment de synthèse (nouveaux produits de synthèse NPS ou appelés RC – Research Chemicals) sont suspectées ou associées à l'alcool, ne pas hésiter à faire appel aux associations de prévention et de réduction des risques pour analyser la situation et faire de la réassurance auprès du consommateur concerné.
 - * Mobiliser les collecteurs du programme SINTES (OFDT) qui sont habilités à étudier la circulation et collecter des prélèvements.
- ◆ **Prévoir si besoin un espace d'accueil pour les consommations excessives d'alcool afin de ne pas saturer éventuellement les cellules de dégrisement** (la gestion d'un tel lieu nécessite une bonne articulation entre les différentes équipes de forces de l'ordre, de soin et de prévention : évaluer la situation de l'individu, suivi médical oui/non, individu dangereux pour lui ou les autres oui/non, orientation en fonction des réponses).
- ◆ **Mettre en place des actions de médiation allant à la rencontre du public** (travailleurs sociaux, médiateurs tranquillité publique, jeunes en service civique si formés et accompagnés). Les médiateurs assurent une présence humaine de proximité sur les différents lieux de la fête : espaces présentant des risques de trouble à l'ordre public (lieux de concerts, parkings, abords des stades, bouches de métro, campings...) du fait de la consommation excessive d'alcool ou de produits psycho actifs : incivilités, dégradations, violences...).
- ◆ **Bâtir des actions prévention et de réduction des risques** qui peuvent être mises en œuvre par différentes structures mais devant être coordonnées : associations, IFSI (Infirmiers), CSAPA, CAARUD...) :
 - * **organisation de maraudes aux abords du site avec des équipes de prévention itinérante (EPI)** pour promouvoir la notion de fête conviviale,

dialoguer avec le public, orienter vers la réduction des risques ou le soin si besoin

- * **diffusion d'outils de prévention** et de réduction des risques aux abords des lieux de rassemblement
 - * **informer sur les risques sanitaires et sociaux, lois relatives à l'IPM** (ivresse publique manifeste)
 - * **être attentifs aux éventuels phénomènes prostitutionnels lors des grands rassemblements (risques IST, violence associée...).**
 - * **Sécurité routière / conduite automobile :**
 - distribution d'éthylotests et actions SAM pour diffuser le message « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ».
 - prévoir une action de réduction des risques avant de reprendre la route (approvisionnement en eau, distribution d'éthylotests en ville, ou sur les parkings utilisés et si besoin, création des parkings de temporisation afin que les personnes se reposent.
 - Les éthylotests doivent permettre de détecter le seuil nouvellement abaissé pour les conducteurs en période probatoire (alcoolémie < à 0,2g/l).
- ◆ **Aller à la rencontre des bars, commerçants, épiceries de nuit** etc.... : police municipale ou nationale sur respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, au respect des horaires de fermeture
- ◆ **Prévoir, si besoin, un espace d'hébergement sommaire** (gymnase etc. avec une présence éducative). Nb : le réseau Errance des CEMEA a porté une longue expérience dans plusieurs festivals et peut apporter une méthodologie.
- ◆ **Prévention situationnelle :**
- mobiliser les équipes des transports en commun sur la gestion des flux et des comportements
 - une équipe peut aller à la rencontre du public afin d'inciter au tri et faciliter le nettoyage du site
 - ATTENTION : il faut rester vigilant jusqu'à la fin du rassemblement car malheureusement des personnes peuvent être en détresse en raison d'une accumulation de fatigue et pour certaines d'entre elles, en raison d'une consommation de substances psycho-actives. Les maraudes sur site doivent être privilégiées et l'attention portée collectivement

2.4 Après l'évènement

Faire une réunion de bilan / RETEX en conviant :

1. **les organisateurs (associations, professionnels ou collectivités...)**
2. **les collectivités locales concernées** (élus, services jeunesse, santé, médiation, tranquillité publique, voirie, propreté et déchets),
3. **Les services de l'Etat ou agences :**
 - cabinet du préfet (chef de projet et coordonateur MILDECA),
 - la direction départementale de la cohésion sociale / protection des populations (DDCS/PP) et les directions régionales et/ou départementales DDRJSCS/DRJSCS au titre des politiques sportives et de jeunesse,
 - DDCS/PP, DRJSCS au titre des politiques sportives et de jeunesse,
 - le médiateur départemental « rassemblements festifs de jeunes » (en DDCS/DDCSPP ou en préfecture),
 - la sécurité routière (Préfecture, DDT-DDTM)
 - la direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
 - le groupement de gendarmerie départementale GGD,
 - les Douanes,
 - l'agence régionale de santé (ARS)...
4. **le SDIS, le SAMU/ SMUR,, secouristes...**
5. **des représentants des associations de prévention et de réduction des risques** (CSAPA, clubs de prévention, CAARUD, croix rouge française etc....),
6. **un représentant des équipes de médiation** (par exemple clubs de prévention ou autre association)

L'organisation d'une conférence de presse bilan commune, si les opérateurs le souhaitent, permet de valoriser la démarche et le partenariat

Le guide présente, en annexe, des éléments de communication qui peuvent être adaptés à votre territoire.

3. FOCUS SUR 2 MODALITÉS D'ACTION

FOCUS 1 : METTRE EN PLACE UN ESPACE DE PREVENTION

La mise en place d'un espace de prévention participe à la politique d'accueil du public sur un grand rassemblement sportif et culturel.

Cet espace permet :

- un meilleur déroulement de la fête
- d'offrir au public la possibilité dans un contexte agréable d'évoquer des sujets divers dans un contexte agréable
- d'évaluer l'évolution du rassemblement et des pratiques festives

Prévention et concomitance avec la présence de groupes alcooliers en milieu festif.

La présence de grands groupes privés vendant de l'alcool est fréquente dans les rassemblements sportifs et culturels. Au-delà de la vente habituelle de produits (bière notamment), le milieu festif est souvent un moyen, pour ces groupes privés, de faire la promotion de nouvelles marques. La mise en place d'un dispositif de prévention ne doit pas être considérée bien évidemment comme une entrave et le soutien de l'organisateur est nécessaire. Le respect de la loi doit être garanti et notamment l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. Pour cela les intérimaires, souvent jeunes, recrutés pour vendre dans les stands de boissons, doivent être formés ou sensibilisés. Les responsables marketing ou du partenariat privés du rassemblement festif et culturel doivent également avoir connaissance des actions de prévention et diffuser les bonnes pratiques. Certaines grandes marques affichent d'ailleurs une politique autour de la « consommation responsable ». Il est de toute façon dans leur intérêt que la fête se passe bien.

Néanmoins, les services de l'Etat devront être attentifs à certaines actions de promotion qui proposent des « séances de dégustation unique » dans l'espace festif. Par exemple, certains grands festivals ou rassemblements sportifs ont découvert, avec surprise, des stands, avec des jeunes hôtes et hôtesse déambulant et proposant au public une dégustation d'un petit verre d'alcool fort (vodka) ou de bière. Bien qu'un tampon soit apposé sur le poignet des consommateurs, des incertitudes fortes subsistent quant à la capacité sur les capacités des jeunes salariés à vérifier l'âge des personnes venant tester et boire parfois plusieurs fois en déjouant les règles mises en place par le sponsor. Ces séances de « dégustation unique » flirtent aussi avec la loi qui les autorise sur les rassemblements de type foires et marchés.

Emplacement et aménagement

L'espace de prévention doit être positionné au cœur du rassemblement sportif ou culturel en fonction de la répartition des lieux de spectacles, de fêtes ou de matches.

Il doit être installé dans les circuits de déambulation des participants ou des festivaliers sans être trop éloigné des principales activités.

D'expérience, l'espace prévention doit être aussi à l'écart des principales scènes où il y a diffusion sonore afin de garantir le dialogue et l'écoute.

Nb : D'autres espaces fixes peuvent être mis en place sur des vocables, connus en milieu festif tels que « Chill Out » (espace de repos décoré, convivial et confortable avec des coussins) ou « Relax Zone » espace d'accueil avec des lits pour surveiller des personnes fatiguées voire sous l'effet de produits. Le lien avec les forces de secours est alors nécessaire.

L'aménagement de l'espace prévention doit être étudié et surtout adapté à la nature de la fête Sa décoration, sa mise en espace doivent être réalisés avec attention afin d'inciter le public à entrer. Il faut privilégier un aménagement accueillant et pas trop institutionnel.

La structure de l'espace prévention peut revêtir plusieurs formes : une structure en toile de 50 ou 100 m² (exemple à Bourges : appelé « Le Campement »), un bus aménagé ou un ensemble de petits stands appelés dans certains festivals village de la prévention.

Il est important de localiser l'espace prévention sur le plan du rassemblement distribué au public ou apposé sur site afin que les participants, les festivaliers et les professionnels le repèrent.

Moyens financiers

Au plan technique la mise en place de l'espace prévention sur un plan technique est généralement prise en charge directement par l'organisateur du rassemblement sportif ou culturel. À la différence des stands commerciaux, la location de l'emplacement n'est pas habituellement demandée aux associations de prévention ou aux institutions.

Les organisateurs de rassemblement ont aujourd'hui conscience que les actions de prévention participent directement à la politique d'accueil mise en place pour les participants.

Le financement des moyens humains peut relever de différents crédits : MILDECA, A RS, CPAM, collectivités locales, organisateurs....

S'il s'agit de rassemblements sportifs ou culturels récurrents tel que des festivals ou des compétitions sportives, la mise en place d'une convention annuelle d'objectifs devra être recherchée afin de sécuriser la mise en place d'actions de prévention.

Composition des équipes

La composition des équipes intervenant au sein de l'espace prévention doit être réfléchi bien en amont du rassemblement. Il est important de faire appel à des professionnels ou à des bénévoles formés et accompagnés. Des jeunes en service civique participent aujourd'hui également à la prévention en milieu festif. Ils doivent être formés et accompagnés. Ils participent ainsi à une prévention par les pairs auprès du public jeune

Au sein des équipes de prévention, il est utile de faire appel à différentes compétences relatives à la prévention des addictions, la prévention des risques auditifs, la sécurité routière, les messages relatifs à la sexualité et à la prévention des IST... L'équipe devra aussi faire appel à des capacités d'écoute active du public, d'orientation vers des numéros nationaux ou des structures locales

Organisation de l'espace de prévention

Les horaires d'ouverture de l'espace prévention doivent être adaptés aux différents temps de la fête. Par exemple sur les grands rassemblements culturels tels que les festivals, il s'agit d'être ouvert plutôt à partir du début de l'après-midi jusqu'à la fin de soirée voire le début de la nuit.

Une rotation entre les différentes équipes et les différentes thématiques peut être organisée.

L'organisation de l'espace peut se structurer autour de plusieurs pôles ou thématiques :

- prévention des addictions
- sexualité, ST
- risques auditifs
- sécurité routière (si le stand est commun)

Le message transversal doit être celui du partage de la fête, du plaisir à vivre un moment culturel ou sportif qui certes va modifier l'environnement, les relations avec autrui mais qui peut aussi présenter des risques qu'il faut savoir réduire ou ne pas prendre.

Outils et matériel de prévention diffusés

La diffusion de documents doit être préparée en amont (si possible 3 ou 4 mois avant le rassemblement sportif et culturel afin d'effectuer des commandes ou de réunir la documentation nécessaire). Les équipes doivent identifier et quantifier les plaquettes, flyers, affiches qui serviront tout au long du rassemblement festif. Il est nécessaire d'utiliser des documents et supports qui soient validés et adaptés au public :

Plusieurs thématiques sont nécessaires :

- prévention des addictions
- sexualité, IST
- risques auditifs
- plaisir de la fête
- parentalité (comment aborder avec les adolescents les comportements festins)

Afin d'assurer la disponibilité des documents de prévention, tout au long du rassemblement, le stock doit être réparti par journée.

A titre indicatif, sur un rassemblement de 5 jours, avec en cumulé 250 000 participants, 3 à 4000 personnes peuvent venir sur l'espace prévention. A titre indicatif, les quantités de dépliants peuvent être estimées à 2000 exemplaires.

Sur des espaces grand public, les documents plus spécifiques sur la réduction des risques devront être proposés en fonction des besoins identifiés de la personne ou au sein d'espaces spécifiques.

Le matériel de prévention proposé peut comprendre :

- des préservatifs masculins ET féminins
- des réglettes alcool
- des éthylotests
- des bouchons d'oreille
- des couvertures de survie

Pour la réduction des risques (RDR) : les actions doivent être articulées avec la prévention primaire et porter sur toutes les thématiques (RDR alcool, RDR autres substances psycho actives)

Si la réduction des risques intègre l'espace prévention fixe, il est recommandé d'aménager un secteur plus confidentiel (par exemple quelques sièges derrière un paravent ou une cloison.

Un espace dédié est aussi pertinent.

Partenariat

La mise en place d'un espace de prévention doit intégrer l'organisation du rassemblement sportif ou culturel. Elle ne doit pas être considérée comme une simple prestation comme il en existe d'autres sur des thématiques commerciales. Un partenariat doit aussi être établi avec les forces de l'ordre ainsi que les acteurs de secours.

Un lien avec les équipes de prévention itinérantes doit être aussi défini dès les phases de préparation par la construction d'un dispositif d'ensemble.

Déroulement

En début de rassemblement :

Il est important de réunir toutes les équipes et les responsables qui vont intervenir dans l'espace de prévention. Un point quotidien peut être organisé afin d'assurer la transmission entre les différentes personnes qui vont se succéder au cours de la journée et de faire un bilan régulier.

En cas de difficultés, le lien avec les services de l'Etat et les organisateurs doit être opérationnel.

Au cours du rassemblement :

Les équipes de l'espace prévention doivent être attentives aux typologies des publics qui se modifient en fonction des heures de la journée. En milieu festif, l'après midi est souvent un temps familial où des jeunes avec leurs parents peuvent aussi venir échanger, s'informer sur des thématiques de prévention. En soirée ou en début de nuit, le public est plutôt composé de jeunes et d'adultes dont certains présentent déjà des consommations de substances psychoactives. Les équipes de prévention doivent adapter leurs pratiques, évaluer les risques sans se mettre non plus en difficulté et parfois doivent faire appel à d'autres intervenants, SAMU, SDIS ou forces de l'ordre si besoin.

FOCUS 2 : METTRE EN PLACE DES EQUIPES DE PREVENTION ITINERANTES

Sous le vocable « Equipes de prévention itinérantes » ou « EPI », il faut entendre l'ensemble des moyens humains et techniques allant à la rencontre du public afin de porter des messages de prévention primaire ou des actions de réduction des risques.

Parmi les toutes premières expérimentations, il y a une dizaine d'années, les EPI ont été mises en place dans le cadre du Printemps de Bourges et pérennisées depuis sur ce festival. (composées d'éducateurs spécialisés, d'acteurs de prévention et de jeunes en service civique formés, la coordination étant assurée par la Ligue de l'Enseignement 18).

D'autres équipes, intervenant en itinérance, se sont constituées en France, comme à Rennes ou Nantes, avec une intervention en milieu festif urbain et souvent étudiant. Les associations de prévention et de réduction des risques ou d'auto support, en milieu festif électro ont aussi initié de nombreuses actions allant à la rencontre du public.

De nombreux acteurs de prévention et de réduction des risques ou de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ont ainsi porté, avec le soutien des pouvoirs publics, des démarches pour « **aller vers** » les personnes en tenant compte des réalités de terrain.

Les équipes de prévention itinérantes sont nécessaires et complémentaires des espaces fixes de promotion de la santé sur un rassemblement sportif et culturel.

- Composition des équipes

La coordination des équipes de prévention doit être préparée en amont du rassemblement sportif et culturel. Leur composition doit faire appel avant tout à des professionnels ou des bénévoles formés afin de garantir la pertinence des modes d'intervention.

Des jeunes en service civique permettent également de porter une action de prévention par les pairs. Comme pour les autres membres des équipes de prévention itinérantes, il faudra veiller à leur formation en amont. Bien évidemment, ils devront être tutorés sur le terrain, comme le prévoit leur statut.

- Mode d'intervention

Les EPI (équipes de prévention itinérantes) doivent être en lien avec les différents partenaires (organismes d'événements, professionnels de la prévention et/ou de la réduction des risques, services de l'Etat, pompiers, SAMU...)

Les interventions des EPI se font en binôme avec une mixité souhaitée.

Les EPI doivent travailler en amont, pendant et après l'événement dans un objectif de prévention des addictions, de promotion de la santé et de réduction des risques alcool et autres substances

Ces équipes, en complémentarité des dispositifs existants, vont à la rencontre du public dans les espaces suivants :

- abords des salles de spectacle ou des stades
- espaces marchands (bars, boissons, stands)
- Fan zone ou Fan Embassy (lieux de rassemblements de supporters)
- Centre ville
- Gare ou lieux de regroupement du public, parking

Lors des rencontres avec le public (jeunes et adultes), les équipes de prévention itinérantes, vont pouvoir :

- ◆ porter une démarche alliant
 - une écoute active, non stigmatisante
 - le dialogue informel et l'empathie
 - le repérage précoce
 - la relation d'aide
 - la réduction des risques
 - l'orientation si besoin vers des structures de soin.
- ◆ aborder avec le public différents sujets
 - de projet de fête (spectacle ou match à venir..)
 - la solidarité au sein du groupe (fais gaffe à ton pote, on part ensemble on rentre ensemble »
 - les différentes prises de risques selon le déroulement de la conversation (sexualité, conduite, ...)

Exemple d'intervention type / Protocoles d'intervention auprès du public
(source ANPAA18 / Equipe itinérante de RDR Alcool appelée « Bamboch » intervenant sur le Printemps de Bourges de 18h à 4 h du matin)

Une rencontre type avec une personne ou un groupe :

- ◆ le binôme se présente puis présente le dispositif de réduction des risques (RDR) et son cadre d'intervention
- ◆ point sur la soirée, comment cela se passe, ambiance...
- ◆ si la personne est seule, voir si elle est accompagnée. Si oui, où est le groupe, point avec le groupe si possible
- ◆ point sur les consommations repérée ou abordées
- ◆ orientation possible vers les autres dispositifs
- ◆ matériel RDR au besoin
- ◆ point avec le public sur l'après soirée (lieu pour passer la nuit, reprise du volant...)
- ◆ remise de flyers du dispositif...

Une rencontre avec une personne sous effet manifeste de produits :

- ◆ le binôme se présente puis présente le dispositif RDR et son cadre d'intervention
- ◆ point sur la soirée, comment cela se passe, ambiance...
- ◆ point sur ses consommations
- ◆ voir si besoin appel 15 ou juste besoin de se poser
- ◆ si des amis avec lui, un des membres du binôme gère les amis de la personne (rassurer), les informe de ce qu'il va se passer selon l'orientation..., demande d'informations (sans oublier son binôme, toujours à vue)
- ◆ s'assurer que les amis restent auprès de la personne
- ◆ matériel RDR au besoin
- ◆ point avec le public sur l'après soirée (lieu pour passer la nuit, reprise du volant...)
- ◆ remise de flyers du dispositif...

Une rencontre avec une ou des personnes agitées, potentiellement violente :

- ◆ le binôme se présente puis présente le dispositif RDR de l'A.N.P.A.A.18 et son cadre d'intervention
- ◆ point sur la soirée, comment cela se passe, ambiance..., qu'est-ce qu'il se passe ?
- ◆ mise à l'écart si possible des personnes agressives pour ne pas envenimer l'état actuel
- ◆ discussion, négociation pour apaiser la situation sans mise en danger du binôme
- ◆ si des amis avec lui et si possible (en fonction de la situation), un des membres du binôme gère les amis de la personne (rassurer), les informe de ce qu'il va se passer selon l'orientation..., et demande d'informations (sans oublier son binôme, toujours à vue)
- ◆ au besoin, appel de la police, 15...

Une rencontre avec une personne fortement alcoolisée, avec risque évident de coma :

- ◆ le binôme se présente
- ◆ le binôme évalue la situation (est-ce que la personne réagit par exemple)
- ◆ garder la personne éveillée le plus possible en lui posant des questions (prénom, ce qu'il a consommé, s'il est seul...)
- ◆ si des amis avec lui, un des membres du binôme gère les amis (rassurer), les informe de ce qu'il va se passer...,et demande d'informations
- ◆ mise à l'écart si possible de la personne mal, couverture de survie, PLS...
- ◆ s'assurer que les amis restent auprès de la personne
- ◆ appel 15
- ◆ point avec les amis de la personne sur l'après soirée (lieu pour passer la nuit, reprise du volant...)

Un des objectifs de ces différentes rencontres vise également l'accès au soin le cas échéant. Il est important de mettre en place des protocoles d'intervention afin d'être le mieux préparé. Ces protocoles doivent être conformes aux missions de la structure, ne doivent pas remplacer des dispositifs existants... Ils doivent être discutés avec l'équipe travaillant sur le dispositif afin d'être intégrés au mieux. Ils permettent notamment de réduire les risques liés au travail de maraude, la nuit, sur un espace festif et d'avoir, grâce à cette base, la confiance et la latitude nécessaire à la gestion de tout type de situation. Ces protocoles garantissent une capacité d'adaptation partagée par les professionnels ayant travaillé en amont sur la formalisation de leurs interventions.

4. CONTACTS ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

4.1. Sites internet et numéros verts

Mildeca : www.drogues.gouv.fr

Ministère santé : social-sante.gouv.fr

Ministère en charge de la Jeunesse : www.jeunes.gouv.fr

Inpes : www.inpes.sante.fr

Portail des supporters : <http://supporters.fff.fr/uefa-euro-2016>

Sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr

OFDT (observatoire français des drogues et de la toxicomanie) : <http://www.ofdt.fr>

ORS (observatoires régionaux de santé)

DROGUES INFO SERVICE • 0 800 23 13 13

WWW.DROGUES-INFO-SERVICE.FR

7 jours sur 7. De 8 à 2 heures. Anonyme et gratuit d'un poste fixe

Appel depuis un portable au coût d'un appel ordinaire : 01 70 23 13 13.

ALCOOL INFO SERVICE • 0 980 980 930

WWW.ALCOOL-INFO-SERVICE.FR

7 jours sur 7. De 8 à 2 heures. Appel anonyme et non surtaxé.

4.2 Documents ou guides sur la thématique (à lister ensemble)

A. Sur l'Euro

- ◆ Référentiel national des interventions de RdR en milieux festifs à télécharger sur <http://a-f-r.org/pole-festif>
- ◆ « 8 pages Intervenir en milieu festif : cadres et pratiques » de la Fédération Addiction à télécharger sur <http://www.federationaddiction.fr/wp-content/uploads/2013/05/Festif-Web.pdf>
- ◆ Plan interministériel d'actions pour le football « Euro 2016 », 25 février 2015 : « L'ÉTAT Mobilisé POUR RÉUSSIR L'EURO 2016 » http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/euro2016_dp3b-2.pdf

- ◆ 100 MOTS CLÉS POUR L'EURO 2016
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/lexique_Euro%202016.pdf
- ◆ Plan national de mobilité UEFA EURO 2016 30 juin 2015
http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/PNM_30Juin.pdf
- ◆ Guide à l'attention des organisateurs de grands évènements sportifs/rappel du droit du travail et du droit de la sécurité sociale (ministère des affaires sociales (DSS/DGT), 18 mai 2015)EURO 2016, sécurité des "fan-zones"
<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39348>
- ◆ Instruction n° DGS/DUS/CORRUSS/2015/229 du 6 novembre 2015 relative à la préparation de la couverture médicale et sanitaire du championnat d'Europe de football dénommé "Euro 2016"
- ◆ Mesures pratiques de prévention et de prévision contre les risques d'incendie et de panique pour les rassemblements festifs (culturels, sportifs ou autres)
- ◆ Guide méthodologique pour l'animation autour de l'Euro 2016 de football et l'ensemble des grands évènements sportifs internationaux organisés en France (contribution à) annexe 1 : exemple de bonnes pratiques -Lettre à l'attention des préfets : dispositifs d'animation des grands évènements sportifs
- ◆ Référentiel de missions du service civique co-rédigé par l'Agence nationale du service civique et la DIGES, intitulé: Service civique: référentiel de missions "accompagnement social de l'Euro 2016"

B. Sur le milieu festif en général

- ◆ Référentiel national des interventions de RdR en milieux festifs à télécharger sur ;
<http://a-f-r.org/pole-festif>
- ◆ « 8 pages *Intervenir en milieu festif : cadres et pratiques* » de la *Fédération Addiction* à télécharger sur :
<http://www.federationaddiction.fr/wp-content/uploads/2013/05/Festif-Web.pdf>
- ◆ Charte des événements festifs des grandes écoles et des universités : le guide et la méthodologie à suivre « c pas 1 option » des grandes écoles sous l'adresse :
<http://www.cpas1option.com/>
- ◆ Guide prévention évènements festifs (IREPS Poitou-Charentes) :
<http://www.educationsante-pch.org/accompagnez-les-evenements-festifs-dans-une-demarche-sante-en-deux-sevres-le-guide-festisante-est-en-ligne/>
- ◆ La prévention et la réduction des risques en milieu festif (Le collectif des festivals) :
<http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/fiches-pratiques/>

- ◆ Guide d'intervention de prévention des risques des ITSS et du VIH/Sida lors des grands évènements (Séro Zéro – Québec) :

[www.rezosante.org/DATA/DOCUMENT/8_fr~v~Rezo-documents-Guide d intervention de prevention des ITSS et du VIH SIDA lors de grands evenements.pdf](http://www.rezosante.org/DATA/DOCUMENT/8_fr~v~Rezo-documents-Guide_d_intervention_de_prevention_des_ITSS_et_du_VIH_SIDA_lors_de_grands_evenements.pdf)

Infoteuf 'ANPAA Pays de la Loire, RESAAD72, AIDES 53, Mutualité Française Pays de la Loire, Ville du Mans, CRIM, 2011, réédité 2014.) :

<http://www.infoteuf.org/>

- ◆ Guide des fêtes et manifestations à l'usage des Maires et des organisateurs (Préfecture de l'Orne 2013 :

www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_aux_organisateurs_juin2013_cle79eb1d.pdf

4.3 Proposition d'éléments de communication à décliner selon votre territoire

Sans soumettre un dossier de presse type, il est apparu nécessaire de partager, dans ce guide, **des éléments de communication que vous pourrez adapter à votre territoire.**

Le guide est destiné aux opérateurs de l'Etat mais également aux organisateurs publics ou privés de rassemblements sportifs et culturels. Or, les actions de communication, en matière d'accueil du public, portent généralement sur les mesures de sécurité et de secours sans valoriser l'ensemble du dispositif partenarial de prévention.

Les éléments de communication suivants proposent de mettre en valeur l'ensemble des thématiques et la diversité des acteurs réunis autour de la gestion des grands rassemblements

Cette présentation a été réalisée sur la base de l'expérience de la Préfecture du Cher, des services de l'Etat et des collectivités locales lors du Printemps de Bourges.

Un partenariat mobilisé pour le (nom du rassemblement culturel ou sportif) du__ au__ 20

Dossier de presse

à adapter à votre territoire

Contacts presse :

Tel :Mail :

Adresse :

SOMMAIRE

1. Présentation du rassemblement culturel ou sportif

La fréquentation

Les sites utilisés

Les animations

2. Le dispositif de sécurisation et d'ordre public

Les moyens de la Police

Les moyens de la Gendarmerie
Les moyens des Douanes
Le partenariat avec la police municipale

3. Le dispositif de secours à personnes

Les équipes mobilisées
Les lieux et le dispositif

4. Le dispositif de prévention et de réduction des risques

Les actions de prévention dans le domaine des addictions

L'espace prévention fixe
Les équipes de prévention itinérantes (EPI)
L'action de réduction des risques

Les actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière

Stand Sécurité routière
Autocontrôle : opération de mobilisation du public
Espace détente avec SAM :

5. Les dispositifs de police et de contrôles pour la protection du public

Les mesures de police administrative :

Les mesures relatives à la vente et à la consommation d'alcool
Les mesures d'accompagnement: chartes avec les cafés et supermarchés

Les contrôles pour la protection des festivaliers

Contrôles sur le site et en périphérie :
alimentaires et non alimentaires, vente à emporter

Présentation de l'événement

(logo de l'événement)

Du au (jour.mois/année).... aura lieu à ...(ville) . le (nom de l'évènement).

Créé en, le (rassemblement)réunira spectateurs sur jours.

Il se situera(nom du lieu : ville, salle(s)) qui peuvent accueillir spectateurs.

Insérer une image ou un plan synthétique (voire en annexe)

L'organisation est portée

par.....

De nombreuses animations seront mises en place dans la ville de à cette occasion :

- début de rassemblement
- programme
- fin de rassemblement
- animations prévues par les organisateurs, les partenaires,
- animations prévues en périphérie
-

Le dispositif, porté par l'Etat s'insère, dans un partenariat qui a réuni les structures suivantes : (exemple)

1. **les organisateurs** (qu'ils soient associatifs, privés ou issus de collectivités locales)
2. **les collectivités locales** concernées (élus, services jeunesse, santé, médiation, tranquillité publique, voirie, propreté et déchets..),
3. **Les services de l'Etat**
 - cabinet du préfet (chef de projet et coordonateur MILDECA),
 - DDCS ou DDCSPP au titre des politiques sportives et de jeunesse
 - si le public est très majoritairement jeune, le médiateur départemental pour les rassemblements festifs organisés par les jeunes (en DDCS/DDCSPP ou en préfecture)
 - DDT (sécurité routière)
 - DDSP, GGD, Douanes
 - ARS
4. **le SDIS, les acteurs du secours et du soin** SAMU, secouristes...
5. **des associations de prévention et de réduction des risques** (CSAPA, clubs de prévention, CAARUD, croix rouge française etc....),
6. **des équipes de médiation** (par exemple clubs de prévention spécialisée ou autre association)
7. **des jeunes en service civique**

Le dispositif de sécurisation et d'ordre public

1. Police

Durant le rassemblement (festival....., match euro....), les effectifs de la DDSP (Direction départementale de la sécurité publique) de seront renforcés, chaque jour, parunité(s) de CRS (compagnie républicaine de sécurité) entre(exemple la fin d'après-midi et le lendemain matin).

L'objectif est d'assurer une occupation maximale de la voie publique. Des patrouilles portées de(nombre) fonctionnaires seront constituées.

Les moyens

Au total, les moyens réunis compteront fonctionnaires de sécurité publique et fonctionnaires de la CRS numéro..... .

Exemple : La DDSP fera notamment appel aux effectifs de :

- la formation motorisée départementale (FMD-motards) pour la répression des infractions au code de la route, notamment la conduite de véhicules sous l'empire d'un état alcoolique ;
- la brigade anti-criminalité (BAC), de jour comme de nuit, pour l'interception des auteurs de flagrants délits ;
- l'unité canine légère (UCL) présente également des fins d'après-midi à la nuit profonde, pour la recherche de stupéfiants et pour le renfort de patrouilles ;- du groupe de sécurité proximité (GSP) tous les après-midi et jusqu'à la fin de nuit.

La brigade équestre viendra compléter ces effectifs les nuits du au Son périmètre d'intervention s'étendra du centre ville aux zones vertes.

2. Gendarmerie

Le groupement de gendarmerie départementale continuera d'assurer ses missions liées à l'ordre public et à la protection des personnes et des biens dans sa zone de compétence, mais renforcera ses effectifs dans la lutte contre l'insécurité routière pendant la période du rassemblement sur les principaux axes routiers et autoroutiers **menant à(nom du site ou de la ville).**

Les moyens

Les effectifs de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) seront renforcés par motards de l'unité motocycliste zonale (UMZ) du au inclus.

Des actions coordonnées de sécurité routière ESDR-UMZ-Police seront organisées pendant cette période.

Le dispositif de secours à personnes

(logo du SDIS du département concerné)

Le SDIS, sur la base d'une convention avec l'organisateur, assure les missions de secours à personne et de lutte contre l'incendie.

Au delà, le SDIS continue d'assurer l'ensemble de ses missions courantes en prenant en compte :

- l'augmentation de la population de l'agglomération ;
- l'accroissement de l'activité secours à personne ;
- les hébergements sommaires.

Les moyens

Au plus fort du dispositif, les moyens réunis compteront sapeurs pompiers.

Le dispositif se compose de :

- un poste de commandement qui coordonne l'action de l'ensemble des moyens sur place, en relation directe avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) ;
- un poste de secours, qui assure les premiers soins, le conseil médical et sollicite éventuellement une évacuation ;
- équipes volantes de sapeurs pompiers (dont une équipe avec un infirmier) qui arpentent les allées et sont mobilisables, soit par appel verbal, soit suite à une demande de secours adressée au 18 ;
- (dispositif à compléter si nécessaire).

En dehors de ce dispositif dédié, les chefs de centres de secours du département s'assurent d'une capacité de mobilisation de leurs personnels sapeurs pompiers volontaires.

En ce qui concerne la sécurité des établissements recevant du public (ERP), le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture s'assure de la conformité des salles et chapiteaux recevant le public aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Cette vérification s'effectue sur dossier remis par l'organisateur, puis par une visite sur place une fois les différents sites installés.

Le dispositif de prévention et de réduction des risques

Les actions de prévention dans le domaine des addictions

Les services de l'Etat ont pris en compte l'évolution des comportements en milieu festif pour accompagner le public dans les différents moments du rassemblement festif. Ainsi, le dispositif intègre les différentes phases du festival (journée et nuit) ainsi que son rayonnement sur la ville ou le site (salles de concerts, Place.....mais aussi..... et centre ville, proximité de la gare.....). Les services de l'Etat assurent la coordination générale du dispositif qui compte plus de personnes.

L'espace prévention

(Lieu et horaires d'accueil sur l'espace de prévention)

Les festivaliers ou le public (jeunes adultes, familles) et les professionnels pourront sur place :

- échanger, dialoguer avec des personnes formées et à l'écoute ;
- trouver de la documentation, une mise à disposition de préservatifs, d'éthylotests, de réglettes d'alcoolémie, de tabacologie, de substances psycho-actives et d'addictologie, des bouchons d'oreille ;
- bénéficier d'animations.

L'espace prévention rassemble différents acteurs :

- (décliner les différents acteurs présents) exemple CSAPA, CAARUD, CODES., associations

Les équipes de prévention itinérantes (EPI)

Ces équipes itinérantes vont à la rencontre du public et notamment des jeunes. Par binôme, ils abordent la gestion de la fête et évoquent la prévention des addictions, la sexualité, l'attention portée à soi ou au groupe, les risques d'une alcoolisation excessive.

Les horaires d'intervention sont

L'action de réduction des risques

La réduction des risques résulte d'un travail d'écoute, de soutien, de mise à disposition d'un espace de repos et de matériel stérile pour les personnes les plus en difficulté. Elle est reconnue par les services de l'Etat comme un axe de travail prioritaire en milieu festif.

Plusieurs modes d'action :

- (décliner les modes d'action)

Les actions d'hébergement

Hébergement sommaire

L'hébergement sommaire repose sur la mise à disposition d'un lieu (gymnase, terrain....) destiné aux personnes en situation d'errance. Il offre aussi une présence éducative avec des éducateurs spécialisés expérimentés. Cette action est gérée par

Actions d' Hébergement

Les hébergements suivantssont mis en place

Ils accueillent :

- le grand public
- ou (exemple des projets CEMEA dans des festivals tels que le Printemps de Bourges) des jeunes qui vont découvrir un festival, dans un cadre pédagogique et culturel en leur proposant : des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écoute musicale, une action web radio, l'utilisation de studio de répétition.

Les actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière

La Sécurité routière est partenaire du (nom de l'événement). « **SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** » sera au cœur du dispositif pour sensibiliser les participants à la nécessité d'organiser leur retour de fête, parce que l'alcool au volant reste aujourd'hui le premier facteur de mortalité routière.

Stand Sécurité routière

Des ateliers de sensibilisation aux risques liés à la fête seront proposés toute la semaine. Des professionnels et des bénévoles se relayeront pour assurer ces animations.

- (exemples d'animations mises en place par l'équipe de la sécurité routière).

Animations de rue avec SAM

Un animateur relayera les messages de prévention dans la ville :

- nécessité d'organiser son retour de fête avec « SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » ;
- messages de modération des consommations et de responsabilisation de chacun ;
- promotion de l'auto-contrôle.

Les dispositifs de police et de contrôles pour la protection des participants

Les mesures de police administrative

Les mesures relatives à la vente et à la consommation d'alcool

La vente à emporter des boissons alcoolisées des 2^{ème} au 5^{ème} groupe est :

- o (déclinaison des mesures de police administrative)
- o Etc...

Cette année, afin de renforcer la visibilité de cette interdiction et d'en faciliter le contrôle, les exploitants de ces commerces ont l'obligation d'apposer une affiche rappelant cette interdiction et les horaires à laquelle elle s'impose ainsi que le masquage (par une bâche ou un rideau) du rayon où sont présentées les boissons alcoolisées proposées à la vente.

L'heure de fermeture exceptionnelle des débits de boisson, est fixée à du matin.

Le transport par tout récipient en verre de toute boisson est interdit dans

Les mesures d'accompagnement

Les établissements participant sont signataires d'une **charte partenariale** avec la préfecture, la ville de et l'Union des métiers et des industries hôtelières (UMIH), rappelant la réglementation relative à la vente excessive d'alcool et à l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. De même, ils afficheront leur attachement à ces principes par la pose d'affiches quelques jours avant (nom de l'événement).

Les contrôles pour la protection des festivaliers

Contrôles sur le site du (nom de l'événement)

Les contrôles alimentaires dans les stands de sandwiches, kebabs et boissons ont pour objet de vérifier la conformité de ce qui est livré au consommateur, la bonne hygiène de fabrication et l'affichage des prix. Une équipe de agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou DDPP se charge de ces contrôles.

Les contrôles non alimentaires pour les stands de vêtements, chaussures, bijoux. Ces stands, très prisés par les jeunes, peuvent parfois commercialiser des produits dangereux (qualité de fabrication ou matériaux utilisés – exemple des bijoux à la composition insuffisamment pure ou de parfums dont la composition est parfois non précisée) ou dont les prix ne sont pas affichés. Une équipe de agents se charge de ces contrôles. Cette équipe est renforcée par douaniers sur une demi-journée, pour les **contrôles des contrefaçons**.

Contrôles hors du site du (nom de l'événement)

Les contrôles alimentaires porteront sur les restaurants ayant pignon sur rue et sur des vendeurs à la sauvette.

Les contrôles dans les hôtels ont pour objectif de vérifier que l'augmentation des tarifs (considérée comme normale pour cet événement) est à la fois affichée sur Internet et dans l'établissement.

La lutte contre la fraude douanière

Les contrôles seront ciblés sur les arrivages de produits prohibés ou fortement taxés (stupéfiants, tabac, alcools, contrefaçons) de façon à prévenir les risques d'arrivée de ces produits sur le site ou aux abords immédiats du site par les voies routières ou ferroviaires.

Contrôles hors du site du (nom de l'événement)

Des contrôles seront opérés périodiquement en gare de et en embarqué dans les trains à l'arrivée ainsi qu'aux alentours de la gare avec des agents piétons assistés d'une équipe cynophile anti-stupéfiants (EMCS).

Tous les jours, des contrôles seront opérés sur les principaux axes autoroutiers et routiers menant à, de jour comme de nuit. Les équipes seront composées d'agents piétons, d'un EMCS et d'agents motocyclistes.

Contrôles sur le site du (nom de l'événement)

Ces contrôles seront opérés au cours de la semaine sur les stands de vêtements, chaussures, bijoux, accessoires de mode... par des équipes de la brigade de surveillance intérieure (BSI) opérant en civil.

Dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) du (nom du

département), ... agents de la douane effectueront aussi des contrôles sur les stands proposant de l'alcool et du tabac à la vente (cigarettes, tabac à chicha).

Guide

« Grands rassemblements sportifs et culturels : Mettre en place un dispositif adapté de prévention et de réduction des risques »

Retrouver ce guide en téléchargement sur :

<http://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/l-action-publique/l-action-territoriale>

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/sport/DJEPVA/jeunesse>

<http://www.sports.gouv.fr/DIGES>



DIGES
DÉLÉGUÉ
INTERMINISTÉRIEL
AUX GRANDS
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

